

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE  
UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR

Vu le Procès Verbal du jury de délibération en date du 18 avril 2008, le Brevet de Technicien Supérieur,

Option :

**BANQUE**

Est conféré à :

M., Mme, Mlle : **KOUHON FRANCIS**

Né(e) le : 22/07/1980 à **TIESSAN (FACOBLY) - COTE D'IVOIRE**

Numéro : **063400357**

Pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à Abidjan, le 16 Septembre 2014

Signature du Titulaire

*Francis*

Le Ministre

Par ordre et par délégation

Le Directeur de l'Orientation et des Examens

*DOULAYE COULIBALY*

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
Direction de l'Orientation et des Examens  
Le Directeur  
151 ABIDJAN

20140916DC0004452

DC07392

